

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Caroline BISSIERE, Catherine BEAUVY, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Ermiser HERIK, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Xavier ROUGERIE, Sinem ERGUN

Excusé :

Procurations :

Date de la convocation : 16 Mars 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

Délibération 2026 -01 01 : Élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal.

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus ».

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés : Philippe BRUGERE et Michel MAZALEYRAT

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 00

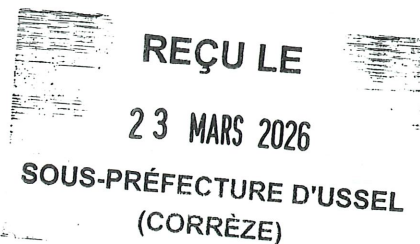
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

A obtenu : M. Philippe BRUGERE : 15

M. Michel MAZALEYRAT : 04

Est élu : M. Philippe BRUGERE, Maire de la commune de Meymac



La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait certifié conforme,
Meymac, le 20 Mars 2026

Le conseiller municipal,

Jean-Pierre SAUGERAS